

# Communiqué de presse

## Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

### Jean-Claude Boucherat réélu président du CESER d'Île-de-France

Le lundi 22 novembre 2010, les 122 membres du Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER d'Île-de-France) réunis pour le renouvellement de leurs instances à mi-mandat de l'actuelle mandature 2007-2013, ont réélu président, au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, **Jean-Claude Boucherat**, siégeant au titre du MEDEF Île-de-France au sein du 1<sup>er</sup> collège, collège des représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées.

**Jean-Claude Boucherat** a été élu au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin avec **66** voix sur 115 votants.

Trois candidats se présentaient au 1<sup>er</sup> tour :

**Patrick Aracil**, représentant l'UNSA au sein du 2<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des syndicats de salariés,

**Jean-Claude Boucherat**, représentant le MEDEF Île-de-France au sein du 1<sup>er</sup> collège, collège des représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées,

**Jean-Louis Girodot**, représentant la Chambre régionale d'économie sociale au sein du 3<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des organismes et associations concourant à la vie collective.

Après le retrait, au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, de **Jean-Louis Girodot** qui n'a pas donné de consigne de vote, ne restaient plus en lice que **Jean-Claude Boucherat** (réélu président) et **Patrick Aracil** qui a obtenu **45** voix.

#### Résultats définitif au 3<sup>ème</sup> tour de scrutin :

115 votants

115 suffrages exprimés

Majorité relative requise

Blanc : 4

Nul : 0

**Jean-Claude Boucherat** 66 voix

**Patrick Aracil** 45 voix

#### Résultats lors des 2 premiers tours de scrutin :

##### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

117 votants

117 suffrages exprimés

Majorité absolue à 59 voix

Blanc : 4

Nul : 0

- **Patrick Aracil**, représentant l'UNSA au sein du 2<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des syndicats de salariés **35** voix ;

- **Jean-Claude Boucherat**, représentant le MEDEF Île-de-France au sein du 1<sup>er</sup> collège, collège des représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, **50** voix.

- **Jean-Louis Girodot**, représentant la Chambre régionale d'économie sociale au sein du 3<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des organismes et associations concourant à la vie collective, **28** voix

## 2<sup>ème</sup> tour de scrutin

117 votants

117 suffrages exprimés

Majorité absolue à 59 voix

Blanc : 5

Nul : 0

- **Patrick Aracil**, représentant l'UNSA au sein du 2<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des syndicats de salariés **36** voix ;
- **Jean-Claude Boucherat**, représentant le MEDEF Île-de-France au sein du 1<sup>er</sup> collège, collège des représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, **56** voix.
- **Jean-Louis Girodot**, représentant la Chambre régionale d'économie sociale au sein du 3<sup>ème</sup> collège, collège des représentants des organismes et associations concourant à la vie collective, **20** voix

Le Conseil économique et social régional d'Île-de-France, devenu avec la Loi dite Grenelle II, Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (CESER IDF), est la deuxième assemblée de la Région Ile-de-France. Elle est auprès du Conseil régional et de son président, une assemblée consultative. Le CESER "concourt, par ses avis, à l'administration de la région". Le décret du 31 juillet 2001 a fixé sa composition à 122 membres, qui forment l'assemblée plénière et se répartissent en quatre collèges. Selon son règlement intérieur adopté en application du Code général des collectivités territoriales, le CESER renouvelle ses instances et élit son président, à mi-mandature.

Après publication d'un décret d'application de la Loi dite Grenelle II (non publié à ce jour), les CESER intégreront des « représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et des personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable ». A cette occasion, pourrait être ajoutée la représentation d'une organisation syndicale au sein du deuxième collège.

**Interview sur simple demande auprès de Jean Tilloy – 06 63 12 85 10**

### Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France

29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Site Internet : [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)

#### **Service de presse :**

**Jean Tilloy**, responsable des relations presse

Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr)